

Lettre ouverte du 21 septembre 2015

Monsieur le Préfet,

Le 5 Août 2015, ma réflexion publiée sur le blog de "Terre et Vie d'Anjou" se terminait ainsi : " Que, par cette décision, le Préfet de la Mayenne ait décidé d'ouvrir le parapluie pour se couvrir, ou bien qu'il l'ait fait, dans le cadre d'une véritable prise de conscience, qu'obligent les informations rappelées ci-dessus, n'a aucune espèce d'importance. Car la question essentielle reste bel et bien celle-ci : l'Etat, et donc le Préfet de la Mayenne, vont-ils se donner les moyens de vérifier si l'arrêté qui interdit les importations évoquées est bien respecté par une entreprise qui, fin 2013, a été condamnée par le Tribunal Correctionnel de PARIS, pour "FAUX, USAGE DE FAUX ET FALSIFICATION DE DOCUMENTS"? "

Les résultats des analyses de l'herbe faites au cours de ce même mois d'Août 2015 se sont avérés particulièrement révélateurs sur l'évolution de la situation. En effet, au point de prélèvement situé à 500 mètres au Nord Est de l'entreprise, le cumul des Dioxines et des PCB DI était de 4,116 pg... alors que les animaux se contaminent à partir de 0,30 (selon les experts de Nancy). Il s'agit là du deuxième taux record, derrière celui des 4,533 pg d'octobre 2012. Sur le même lieu en question, depuis mars 2011 (date de début des contrôles entraînés par la révélation de la pollution), aucun échantillon ne s'est révélé être au dessous des 0,30 pg, seuil qui seul permet un élevage serein.

Par ailleurs, le 26 août 2015, lors d'une visite inopinée sur le site d'Aprochim, la DREAL a constaté la présence de transformateurs en provenance de Turquie, trop fortement chargés en PCB, démontrant ainsi le non respect de votre arrêté du 14 août 2015. Deux jours plus tard, soit le 28 Août, la DREAL vous a rendu son rapport.

Vous avez ensuite attendu la fourniture d'explications par l'industriel. Datées du 3 septembre, celles-ci vous sont arrivées le 8. Et vous avez mis en demeure l'entreprise incriminée de respecter votre arrêté du 14 août... le 11 septembre. Alors que vos services avaient connaissance du non respect de votre arrêté depuis le 28 août, et ceci en vous contentant d'une simple mise en demeure, une énième mise en demeure pour tout dire.

Monsieur le Préfet, vous êtes un modèle de réactivité hors pair. Avec un tel timing, vous avez réussi à "laisser" 14 jours supplémentaires à l'industriel pour rentrer illégalement d'autres transfos.

Dans votre arrêté de mise en demeure, lui avez-vous interdit pour autant de traiter l'ensemble des transfos qui sont rentrés illégalement entre le 14 août 2015 et le 11 septembre 2015? Pas du tout ! Alors que la très forte contamination de l'herbe du mois précédent était connue de vos services.

Vacances (prolongées) ? Laxisme ? Complaisance ? Connivence ? Que sais-je encore ? Je vous laisse choisir ce qui convient le mieux pour qualifier votre propre comportement. Quel que soit le mot que vous aurez retenu comme étant le plus adapté pour qualifier vos agissements, une seule chose est certaine. Avec Monsieur Philippe Vignes comme Préfet de la Mayenne, l'industriel peut continuer à dormir tranquille, tout en se moquant du contenu des arrêtés préfectoraux.

Vous comprendrez aisément que dans ces conditions, dans ma toute prochaine lettre adressée à la Ministre de l'Environnement, Madame Ségolène Royal, je ne manquerai pas de demander votre départ de ce département Mayennais.

Dans l'attente de ce départ, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Joseph Gaudin